

AVIS DU GROUPE N° 5 - partie II.

Distribution postes 1 à 5 - 15 - 16 - 20 à 24.

GROUPEAGENCE COMMERCIALE.Suspension de trafic sur le groupe de Liège.

La suspension de trafic décrétée pour les gares de la province de Liège au delà de Liège et à l'Est de la Meuse est levée. Les envois peuvent également être repris pour les stations de la ligne de Namur à Liège et celle de Statte à Ciney.

Par ailleurs, la liste des stations et sections de lignes inaccessibles, parue à l'Avis du Groupe n° 52 est remplacée par la suivante :

- Ligne 24 : Visé-Haut
- Ligne 37 : Astenet et Hergenrath
- Ligne 42 : section Rivage à Gouvy
- Ligne 43 : Comblain-au-Pont, Comblain-la-Tour, Hamoir, Bomal, Barvaux, Melreux, Marche.
- Ligne 44 : Section Spa exclu à Trois-Ponts.
- Ligne 45 : Masta, Malmedy, Waismes, Weywertz, Butgenbach, Budingen, Hensfeld, Losheimergraben.
- Ligne 47 : Saint-Vith, Lommersweiler, Reuland, Oudler et Lengeler.
- Ligne 47 A : Vielsalm à Born.
- Ligne 48 : Section Saint Vith à Raeren.
- Ligne I25 : Renory-Port et les raccordements suivants à Kinkempois : Azote et Produits Chimiques du Marly, firme Nyst, Produits Réfractaires Chaudoir et Câbleries d'Ans et Renory.

Particularités.Herstal et Liège-Vivegnis.

Sauf pour les transports de vivres et les envois destinés aux raccordements, ces stations ne peuvent plus recevoir aucun transport.

Station de Bressoux.

Jusqu'à nouvel avis, l'acceptation pour la station de Bressoux est limitée:

- 1°) aux envois charges complètes pour le mélangeur de notre Société, la Centrale Electrique, la S.N.C.V. et envois de vivres en général.
- 2°) aux expéditions du tarif exprès.

Station de Chaudfontaine.

Jusqu'à nouvel avis, l'acceptation est limitée aux expéditions du tarif exprès.

Station d'Esneux.

Sauf les envois de farines et céréales pour la meunerie Bastyns, ne peut recevoir jusqu'à nouvel avis les charges complètes.

Trafic avec le vicinal.

- X Station de Dolhain : pas toujours reliée avec le vicinal.
- Melreux : Trafic suspendu sur la ligne vicinale Melreux-Laroche.
- X Poulseur : Trafic avec le vicinal n'est assuré que pour la Scierie de Marbre de Merbes-Sprimont (Usine de Poulseur).
- Ans : Echange n'est plus possible avec le vicinal.
- Val-st-Lambert : L'échange des charges incomplètes avec le vicinal n'est plus possible à Val-st-Lambert ; ces envois doivent être dirigés j.n.a. via Clavier.

Acceptation des charges incomplètes.

Il est rappelé aux stations que l'acceptation des charges incomplètes ne peut se faire que dans les limites tracées dans l'Avis n° 78 C. du 30.II.44. Prière aux collègues de reproduire.

Groupe de Namur. Suspension de trafic.

Il y a lieu de suspendre l'acceptation de tous envois destinés aux stations des lignes ou tronçons de lignes suivantes :

I62 - Leignon - Sterpenich	I55 - Marbehan - Lamorteau
I43 - Marloie - Melreux	I65 - Virton - Bertrix - Libramont
I63 - Libramont - Gouvy	I63A - Bertrix - Muno
I64 - Bastogne - Benonchamps	I66 - Bertrix - Fouyet
I67 - Arlon - Virton	I50 - Anseremme - Jemelle.

Trafic vicinal.

Le trafic vicinal entre Manhay et Comblain-la-Tour est totalement suspendu, pour les trafics voyageurs et marchandises.

CONTENTIEUX.

Actes d'indélicatesse - Avis 75 C. du 15.II.44.

Les stations sont invitées à s'assurer si l'avis 75 C. leur est bien parvenu et si l'affichage a bien été effectué dans les locaux fréquentés par le personnel. Dans le cas où elles ne l'auraient pas reçu, elles sont priées de le réclamer d'urgence au Service P. - factage général à Bruxelles (section de distribution I6).

Effectif des brigades de gendarmerie et de police.

La moitié des stations et dépendances du Groupe n'ont pas encore fourni les renseignements demandés par mon avis du Groupe n° 55/II du 15.II.44 et notamment en ce qui concerne les effectifs précités.

J'attends leur réponse dans les 48 heures.

Plombage des wagons militaires.

(note n° 2.19.2. du 12.I.45 de D.C. 62-21.)

Il nous revient que les stations de départ et d'escale ne procèdent pas régulièrement en ce qui concerne le plombage ou le replombage des transports militaires.

Les services militaires ont pour obligation de pourvoir les wagons au départ de scellés et de ligatures. Si les services ne se conforment pas à cette obligation, les stations de départ se substitueront à ce service et en informeront le R.T.O.

En cas de déplombage , il faut :

- 1° S'il existe un R.T.O. et un service anglais muni de plombs et pince, demander à ce R.T.O. de replomber. Nous devons dresser constat.
- 2° S'il existe un R.T.O., mais pas de service anglais capable de replomber, nous devons replomber en présence du R.T.O. et dresser constat.
- 3° S'il n'existe pas de R.T.O. nous devons replomber et dresser constat, même s'il n'est pas possible de vérifier le contenu du wagon. La raison de la non vérification est mentionnée au constat.

En aucun cas, une station constatant un wagon déplombé ne peut le laisser continuer tel quel. Elle doit le replomber.